

ASA "SERVICE A L'ENTREPRISE"
Société à responsabilité limitée
au capital de 55 000 euros
Siège social : 37 bis quai de Versailles
44000 NANTES
RCS NANTES 414 841 205

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 29 JUILLET 2011**

L'an deux mille onze
Le 29 juillet
A 9 heures

La société ARAMIS, SARL au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 12 rue Anatole le Braz – 44000 NANTES immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 533 667 382, représentée par Monsieur Gérard D'ESPALUNGUE D'ARROS en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 1000 parts sociales de 55 euros composant le capital social de la société ASA "SERVICE A L'ENTREPRISE",

Associée unique de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement des cogérants démissionnaires,
- Rémunération de la gérance,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, prenant acte de la démission de Monsieur François-Xavier RENEAUME et de Monsieur Philippe GUIST'HAU de leurs fonctions de cogérants, décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouveau gérant :

Monsieur Gérard D'ESPALUNGUE D'ARROS
Demeurant 12 rue Anatole le Braz – 44000 NANTES

qui accepte, pour une durée illimitée

Monsieur Gérard D'ESPALUNGUE D'ARROS exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires et déclare qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.

efh

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide que Monsieur D'ESPALUNGUE D'ARROS, gérant, ne percevra aucune rémunération jusqu'au 31 décembre 2011 mais qu'il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide de supprimer de l'article 15 des statuts, le nom des anciens cogérants sans qu'il y ait lieu de les remplacer par celui du nouveau gérant.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et à la société ORATIO avocats - 5 rue Albert Londres - 44300 NANTES pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société ARAMIS
Représentée par M. Gérard D'ESPALUNGUE D'ARROS



M. Gérard D'ESPALUNGUE D'ARROS
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant.

